

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1^{ère} adjointe.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETCHE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Convention « Chant Choral »

Madame HACALA présente aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par le CPIE – Littoral basque Association « Les Amis d'Abbadia ».

Cette association propose d'animer l'activité « chant choral » en langue basque dans le cadre du Contrat Education Jeunesse mis en place en faveur des enfants de 6 à 12 ans, et ce durant l'année scolaire 2009/2010.

Une animatrice sera recrutée et le coût pour 1 h 15 d'intervention toutes les semaines est de 50 €. L'intervenante sera placée sous la responsabilité de la personne chargée de la coordination du CEJ, et devra l'informer de tout problème survenant lors de l'atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de signer une convention avec cette association pour l'année scolaire 2009/2010
- DECIDE de régler à cette association tous les frais inhérents à l'organisation de l'activité

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :